

FLASH INFOS

COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS
JUILLET 2022

N°3

ABRI VELO

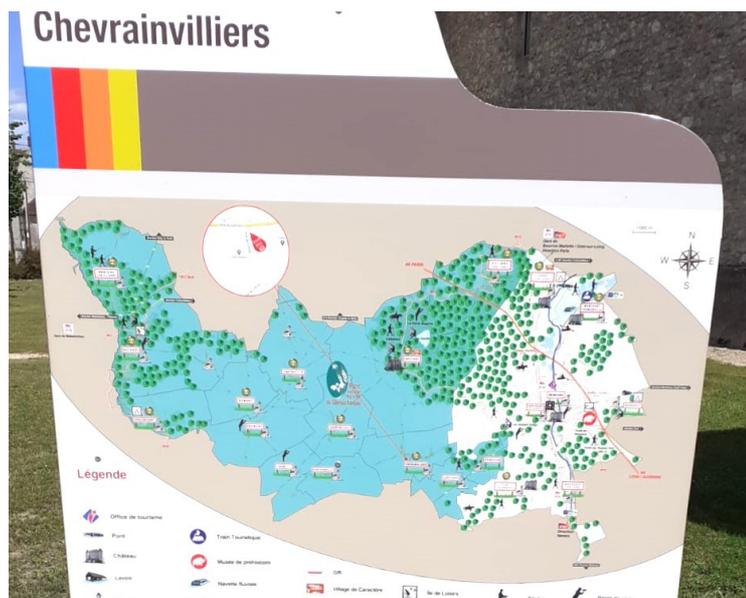
Dans le cadre des aménagements cyclables du Pays de Nemours, la communauté de communes a mis en place des abris vélo sur son territoire afin de réaliser une boucle touristique. Les travaux ont été entièrement financés par l'intercommunalité.



APERITIF COMMUNAL

Le 24 juin, la commune et le comité des fêtes ont organisé le deuxième apéritif communal.

Comme en 2021, cette manifestation a été un succès, permettant aux habitants de se retrouver dans une ambiance conviviale.



FIBRE

sem@fibre77

Les travaux de raccordement à la fibre supervisés par la CC du Pays de Nemours et Seine et Marne Numérique ont pris du retard. Une erreur dans le matériel utilisé a été constatée, il va être remplacé. Nous vous communiquerons une date de raccordement dès que nous aurons connaissance du nouveau calendrier.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ET LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

Les locaux de la garderie de Chevrainvilliers accueillent depuis le mois de mars Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) du Pays de Nemours.

Le LAEP est ouvert aux parents, futurs parents et grands parents d'enfants de moins de 6 ans. Il s'agit d'un lieu d'échange, d'écoute et de parole en accès libre, anonyme et gratuit sans inscription.

Plus d'informations au 06 43 73 37 73



Travaux / Achats

BOITES A LIVRES

Les anciennes boîtes à livres se trouvaient dans les arrêts de bus de Chevrainvilliers et Verteau. Suite à de nombreux dépôts sauvages il a été décidé de les supprimer.

Afin de ne pas pénaliser les habitants qui utilisent ce service, quatre boîtes à livres en bois ont été installées dans le village.

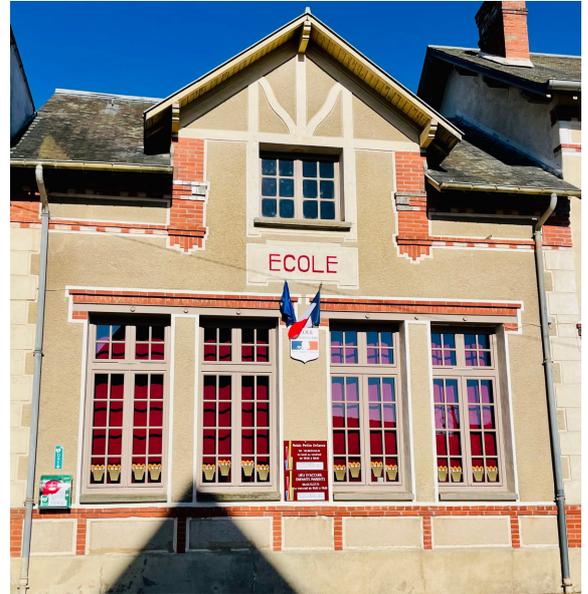
Le fonds de concours de la CC du Pays de Nemours a subventionné cette acquisition.



DEFIBRILLATEUR

Afin de se conformer à la réglementation, la commune a acquis un défibrillateur. Il a été installé au débit du mois sur la façade de l'école afin d'être accessible 24/24h.

Cet achat a été subventionné par le fonds de concours de la CC du Pays de Nemours.



Informations

PIMMS

Un Point d'Information Médiation Multiservices (PIMMS) labellisé Maison France Services vous accueille à Nemours (41 quai Victor Hugo sans RDV : les lundis, jeudis et vendredis matins de 9h à 12h)

Ce service permet d'accueillir, en un seul et même lieu, de nombreux services administratifs pour simplifier vos démarches, vous aurez accès à tous ces services publics au même endroit :

→ La Direction Générale des Finances Publiques, Le Ministère de l'Intérieur, Le Ministère de la Justice, La Poste, Pôle Emploi, La Caisse Nationale des Allocations Familiales, L'Assurance Maladie (CPAM), L'Assurance Retraite, La Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Vous pourrez y trouver les réponses à vos questions sur de nombreuses démarches administratives, être accompagné(e) pour les réaliser ou encore bénéficier d'une aide sur les outils numériques.



· CPAM

- CAF (hormis demande de RSA)
- Pôle Emploi (hormis inscription)
- Impôts (déclaration simple)
- Préfecture (droit des étrangers)
- Demande de logement social / DALO
- Aide juridictionnelle
- CNAV (ouverture de droit à la retraite classique)
- MDPH
- EDF / ENGIE / ENGIE Tarifs Gaz Réglementés / VEOLIA
- ANTS (permis de conduire + carte d'identité)
- Scolarité
- Banque Postale



- Demande de naturalisation
- Toutes démarches pour les entrepreneurs
- Dossier de surendettement
- Rédaction de courriers
- Démarches juridiques
 - ANTS (carte grise)
- Démarches médicales
- Opérateurs téléphonie et autres fournisseurs d'énergie
 - Mutuelles
- Démarches bancaires

VIDE GRENIER

Le comité des fêtes organise son vide grenier le dimanche 4 septembre 2022.

Inscriptions au 06 70 34 66 63

2 € le mètre linéaire.

HORAIRES SECRETARIAT

Lundi	14h00 à 17h00
Mardi	10h00 à 12h00
Jeudi	15h00 à 17h00
Vendredi	10h00 à 12h00
Samedi (semaine paire)	09h00 à 11h00

Rappel des règles de bon voisinage

ARRETÉ PRÉFECTORAL DE SEPTEMBRE 2019

ARTICLE 4 HORAIRES DES ACTIVITÉS BRUYANTES EFFECTUÉES PAR LES PARTICULIERS

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

- de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi ;
- de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Extrait arrêté préfectoral



BRULAGE DES DECHETS VERTS

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

En application de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne. Il convient de les déposer en déchèterie.



STATIONNEMENT

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de bien vouloir stationner vos véhicules à l'intérieur de vos propriétés afin de ne pas gêner la visibilité des personnes sortant de leurs habitations et la circulation des piétons.

Nous vous rappelons que le stationnement sur le trottoir est considéré comme très gênant, vous vous exposez à une amende de 135 €.



Inscriptions au transport scolaire à destination des écoles du RPIc de Saint Pierre les Nemours et la garderie communale

TRANSPORT SCOLAIRE

Si vous souhaitez que votre enfant emprunte le transport scolaire à destination des écoles du RPIc de Saint Pierre les Nemours à la rentrée, merci de bien vouloir nous le faire savoir afin de pouvoir l'inscrire.

Votre enfant devra être titulaire d'une carte de transport. La demande de carte Scol'R se fait auprès des services du Département de Seine et Marne, 24 € par année scolaire. Informations et inscriptions :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/transports-scolaires/circuits-scolaires-speciaux>



GARDERIE COMMUNALE



Les dossiers d'inscription à la garderie communale sont à retirer au secrétariat, vous pouvez également faire une demande par mail.

La garderie communale accueille les enfants scolarisés au sein du RPIc de Saint Pierre les Nemours le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 18h00 (hors vacances scolaires). Elle est totalement gratuite.



Bel été à tous !